



# Rapport sur les comptabilités séparées 2021



BEKB

BCBE

## **Publication des fonds propres et des liquidités (Bâle III)**

Rapport en vertu de la Circulaire-FINMA 2016/1  
Publication - banques

# Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA  
Place Fédérale 8  
Case postale  
3001 Berne  
031 666 18 85

[www.bcbe.ch](http://www.bcbe.ch)  
[bcbe@bcbe.ch](mailto:bcbe@bcbe.ch)

## **Rédaction**

Siegfried Michel, Eveline Wittwer

## **Traduction**

Christelle Mathys, Isabelle Montavon, Christine Murbach

## **Concept et design**

NeidhartSchön SA

## **Photographie**

Fabian Hugo, Berne

© Mars 2022

Banque Cantonale Bernoise SA

Publié le 17 mars 2022

# Sommaire

Référence selon le standard minimal bâlois	Dénomination des tableaux	Page
KM1	Chiffres-clés essentiels réglementaires	5
OVA	Approche de la banque en matière de gestion des risques	6
OV1	Aperçu des positions pondérées par le risque	8
LI1 <sup>1</sup>	Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires	9
LI2	Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables (comptes annuels / comptes consolidés)	11
LIA	Explications relatives aux différences entre les valeurs comptables et les valeurs réglementaires	12
CC1	Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte	13
CC2 <sup>1</sup>	Réconciliation des fonds propres réglementaires pris en compte avec le bilan	-
CCA <sup>2</sup>	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC	-
LR1	Ratio de levier : comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier	14
LR2	Ratio de levier : présentation détaillée	15
LIQA	Liquidités : gestion du risque de liquidité	16
LIQ1	Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités	17
LIQ2	Liquidités : informations au sujet du ratio de financement	20
CRA	Risque de crédit : informations générales	22
CR1	Risque de crédit : qualité de crédit des actifs	23
CR2	Risque de crédit : changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut	24
CRB	Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs	25
CRC	Risque de crédit : indications relatives aux techniques d'atténuation du risque	28
CR3	Risque de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque	29
CRD	Risque de crédit : indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard	30
CR4	Risque de crédit : expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard	31
CR5	Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard	32
CCRA	Risque de crédit de contrepartie : indications générales	33
CCR3	Risque de crédit de contrepartie : positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard	34
CCR5	Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie	35
CCR8	Risque de crédit de contrepartie : positions envers les contreparties centrales	36
MRA	Risque de marché : indications générales	37
MR1	Risques de marché : exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard	38
IRRBA	Risques de taux d'intérêt : objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque	39
IRRBA1	Risques de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et redéfinition des taux	42
IRRBB1	Risques de taux : informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et les revenus d'intérêt	43
ORA	Risques opérationnels : indications générales	44
Annexe 4	Gouvernance d'entreprise	45

<sup>1</sup> Le tableau CC2 a été intégré dans le tableau LI1.

<sup>2</sup> Cf [bcbe.ch/instrumentsdefondspropres](http://bcbe.ch/instrumentsdefondspropres)

# Chiffres-clés essentiels réglementaires (KM1)

(en milliers de francs)

	a	c	e	
	31.12.2021	30.06.2021	31.12.2020	
<b>Fonds propres pris en compte</b>				
1	Fonds propres de base durs (CET1)	2 592 854	2 555 270	2 548 367
2	Fonds propres de base (T1)	2 592 854	2 555 270	2 548 367
3	Fonds propres totaux <sup>1</sup>	2 735 594	2 555 270	2 548 367
<b>Positions pondérées en fonction des risques (RWA)</b>				
4	RWA	14 418 758	14 201 781	13 420 304
4a	Fonds propres minimaux	1 153 501	1 136 142	1 073 624
<b>Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)</b>				
5	Ratio CET1 (%)	17,98	17,99	18,99
5a	Ratio CET1 sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues (%)	17,98	17,99	18,99
6	Ratio de fonds propres de base (%)	17,98	17,99	18,99
6a	Ratio de fonds propres de base sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues (%)	17,98	17,99	18,99
7	Ratio de fonds propres globaux (%) <sup>1</sup>	18,97	17,99	18,99
7a	Ratio de fonds propres globaux sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues (%)	18,97	17,99	18,99
<b>Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)</b>				
8	Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2,5 % dès 2019) (%)	2,50	2,50	2,50
11	Ensemble des exigences en volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2,50	2,50	2,50
12	CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	10,97	9,99	10,99
<b>Ratios cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)</b>				
12a	Volant de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (%)	4,00	4,00	4,00
12b	Volants anticycliques (art. 44a OFR) (%) <sup>2</sup>			
12c	Ratio cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7,80	7,80	7,80
12d	Ratio cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR, majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,60	9,60	9,60
12e	Ratio cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	12,00	12,00	12,00
<b>Ratio de levier Bâle III</b>				
13	Engagement global (CHF)	40 102 019	38 695 282	32 463 846
14	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6,47	6,60	7,85
14a	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global) sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues	6,47	6,60	7,85
<b>Ratio de liquidités (LCR)</b>				
15	Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	8 204 553	8 585 064	7 475 093
16	Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	4 427 729	3 901 851	3 763 483
17	Ratio de liquidités, LCR (en %)	185,3	220,0	198,6
<b>Ratio de financement (NSFR)</b>				
18	Refinancement disponible stable (en CHF) <sup>3</sup>	32 105 852		
19	Refinancement stable nécessaire (en CHF) <sup>3</sup>	20 620 433		
20	Ratio de financement, NSFR (en %) <sup>3</sup>	155,7		

<sup>1</sup> Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance non comptabilisées dans les actifs, qui se sont élevées à 142,7 millions de francs, ont été comptabilisées pour la première fois comme des fonds propres complémentaires (T2) au 31 décembre 2021.

<sup>2</sup> En raison de la crise liée au coronavirus, le Conseil fédéral a désactivé en mars 2020 le volant anticyclique de fonds propres, sur proposition de la BNS.

<sup>3</sup> Les dispositions définitives et exécutoires sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

# Approche de la banque en matière de gestion des risques (OVA)

## Rapport entre modèle d'affaires et profil de risque

Les indications relatives au profil de risque de la BCBE ainsi qu'au rapport entre celui-ci et le modèle d'affaires sont exposées dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Principes fondamentaux de la politique de risque](#). Les compétences se rapportant à la définition et à l'application du profil de risque, ainsi que le reporting idoine sont quant à eux évoqués dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences](#). Les risques associés au modèle d'affaires sont abordés dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Catégories de risques](#).

## Structure de la gouvernance du risque

Les compétences et les responsabilités à l'échelon du Conseil d'administration et de la Direction générale sont décrites dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences](#). Le rôle de l'unité organisationnelle Gestion des risques est exposé dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Gestion des risques](#).

L'unité Gestion des risques est indépendante. Sur le plan organisationnel, elle est séparée des unités de la banque dont les activités sous-tendent la prise de risques. En principe, les niveaux de compétence au sein de la structure organisationnelle sont les suivants :

- **responsabilité en matière de risques** : le Conseil d'administration ;
- **prise de risques** : en premier lieu la Direction générale, qui peut déléguer des compétences à l'unité organisationnelle correspondante ;
- **contrôle des risques** : en principe les unités organisationnelles Gestion des risques et Compliance.

En ce qui concerne la gestion des risques, la BCBE est organisée selon le modèle des « trois lignes de défense ». La structure hiérarchique opérationnelle représente la première ligne de défense. Elle a pour but de concevoir des processus des affaires efficaces, y compris la définition et la mise en œuvre des activités de contrôle y relatives (SCI). Les fonctions de gestion des risques et de compliance constituent la deuxième ligne de défense. Grâce aux contrôles qu'il effectue, l'organe de révision interne fait office de troisième ligne de défense. Celle-ci est indépendante de la Direction générale.

## Canaux utilisés pour communiquer la culture de risque au sein de la banque

Un code ainsi que des normes de conduite sont ancrés dans notre stratégie, nos principes stratégiques et nos standards de service qui sont publiés sur le site de la BCBE.

---

Informations complémentaires sur

[bcbe.ch/strategie](https://bcbe.ch/strategie)

[bcbe.ch/standardsdeservice](https://bcbe.ch/standardsdeservice)

---

En outre, la banque édicte et met en pratique des règlements et des directives, et applique un échange d'informations régulier entre les première et deuxième lignes de défense (Gestion des risques et Compliance). Le Conseil d'administration et la Direction générale communiquent aux collaborateurs la politique de risque définie, lors de séances d'information ou au moyen de bulletins d'information électroniques publiés sur Intranet ou envoyés par courriel.

### Portée et caractéristiques principales des systèmes de mesure des risques

Des informations détaillées sur l'évaluation des risques se trouvent dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO.](#)

Le système de mesure des risques est constitué d'étalons de mesure des risques et de limites correspondantes. Selon le domaine d'application, on recourra soit à des indicateurs, soit, si possible, à des mesures quantitatives du risque.

- **Indicateurs** : mesures de comptage liées à la fréquence et aux degrés de dommages. Elles sont généralement utilisées dans le domaine des risques opérationnels.
- **Mesures quantitatives du risque** : mesures liées directement aux monnaies (volumes, RWA, volatilité, pertes attendues, etc.). Elles sont généralement utilisées dans le domaine des risques financiers purs.

Des informations complémentaires sur les systèmes de mesure spécifiques aux risques sont fournies dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Catégories de risques.](#)

### Description des processus dédiés au reporting des risques

L'*Enterprise Risk Model* (ERM) sert de base au rapport semestriel « Contrôle des risques », qui présente l'ensemble des risques pour la banque. Ce rapport est soumis annuellement au Conseil d'administration et semestriellement au comité d'audit et des risques et à la Direction générale. En vertu de la Circulaire FINMA 2017/1 « Gouvernance d'entreprise - banques », l'établissement de ce rapport incombe à l'unité organisationnelle Gestion des risques (Contrôle des risques). L'épuisement de la tolérance au risque (Conseil d'administration) et du budget de risque (Direction générale) fait l'objet d'un rapport trimestriel soumis à l'organe ERM.

### Informations qualitatives sur les tests de résistance

Les tests de résistance employés sont abordés dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de taux.](#)

Par ailleurs, la BCBE effectue des tests de résistance pour déterminer tous les risques financiers (et en particulier les risques de crédit).

### Stratégies et processus afférents à la gestion des risques

L'évaluation des risques est développée dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO.](#)

Indépendamment des supérieurs hiérarchiques et en sus de l'évaluation annuelle selon le rapport « Contrôle des risques », l'unité organisationnelle Gestion des risques vérifie que les limites de risque définies soient respectées.

## Aperçu des positions pondérées par le risque (OV1)

(en milliers de francs)

	a	b	c
	RWA 31.12.2021	RWA 30.06.2021	Fonds propres minimaux 31.12.2021
1 Risque de crédit (sans les CCR [risque de crédit de contrepartie])	13 109 793	12 901 887	1 048 783
2 - dont déterminé selon l'approche standard (AS)	12 912 948	12 702 316	1 033 036
6 Risque de crédit de contrepartie (CCR)	65 707	83 486	5 257
7b - dont déterminé par la méthode de la valeur de marché	65 163	82 975	5 213
9 - dont déterminé par une autre approche (CCR)	544	511	44
10 Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)	15 963	16 590	1 277
14a Investissements dans des placements collectifs gérés - approche simplifiée	351 349	349 070	28 108
15 Risque de règlement	61 961	43 310	4 957
20 Risque de marché	29 507	39 291	2 361
21 - dont déterminé selon l'approche standard	29 507	39 291	2 361
24 Risque opérationnel	784 478	768 147	62 758
<b>27 Total</b>	<b>14 418 758</b>	<b>14 201 781</b>	<b>1 153 501</b>

# Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires (LI1)

(en milliers de francs)

	a	b	c		d	g	Références
	Valeurs comptables selon le cercle de consolidation comptable <sup>1</sup>	Valeurs comptables selon le cercle de consolidation réglementaire <sup>1</sup>	selon les prescriptions sur les risques de crédit	selon les prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	pas soumises à des exigences de fonds propres ou soumises à déduction		
<b>Actifs</b>							
Liquidités	8 607 914		8 607 914				
Créances sur les banques	178 863		178 863				
Créances résultant d'opérations de financement de titres	46 808		46 808				
Créances sur la clientèle	1 487 614		1 487 614				
Créances hypothécaires	24 730 782		24 730 782				
Opérations de négoce	7 648		7 648				
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	17 226			17 226			
Immobilisations financières	1 979 714		1 979 714				
Comptes de régularisation	18 252		18 252				
Participations	69 348		42 349			26 999	
Immobilisations corporelles	213 353		213 353				
Valeurs immatérielles							
Autres actifs	1 636 099		1 636 099				
<b>Total actifs</b>	<b>38 993 620</b>		<b>38 949 395</b>	<b>17 226</b>		<b>26 999</b>	
<b>Fonds étrangers</b>							
Engagements envers les banques	774 036					774 036	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 560 000					1 560 000	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	26 254 424					26 254 424	
Engagements résultant d'opérations de négoce							
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	50 551			50 551			
Obligation de caisse	51 971					51 971	
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7 172 000					7 172 000	
Comptes de régularisation	133 733					133 733	
Autres passifs	28 396					28 396	

Provisions	262 910	262 910	
<b>Total engagements</b>	<b>36 288 023</b>	<b>50 551</b>	<b>36 237 472</b>
<b>Fonds propres</b>			
Réserves pour risques bancaires généraux	541 966		
Capital social	186 400		
- dont reconnu en qualité de CET1	186 400		A
Réserves légales / réserves facultatives / bénéfices reportés / bénéfice de la période concernée	1 995 318		
(Propres parts du capital)	-18 087		B
<b>Total des fonds propres</b>	<b>2 705 597</b>		

<sup>1</sup> Les périmètres de consolidation comptable et réglementaire sont identiques.

### Cercles de consolidation

En vertu de l'art. 7, al. 2 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR), le périmètre de consolidation des dispositions relatives aux fonds propres et à la répartition des risques englobe toutes les sociétés du groupe présentes dans le secteur financier au sens des art. 4 et 22 de l'ordonnance sur les banques (OB). La BCBE ne détenait au 31 décembre 2021 aucune filiale sujette à consolidation. De même, les comptes des exercices précédents n'incluent aucune filiale sujette à consolidation. Les participations principales non consolidées dont il est tenu compte pour le calcul des fonds propres sont traitées comme suit :

Raison sociale	Siège	Activités	Traitement pour le calcul des fonds propres	
			Déduction	Pondération
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	Zurich	Institution d'émission de lettres de gage	X	
Jungfraubahn Holding AG	Interlaken	Remontées mécaniques		X
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG	Ittigen	Résidence pour personnes âgées		X
icity AG (anciennement BEKB   BCBE ICT Services AG)	Köniz	Prestataire de services TIC		X
BioMedInvest AG I en liquidation	Hünenberg	Prêts dans les domaines de la biotechnologie et des techniques médicales		X
Berimag AG	Berne	Gestion d'immeubles		X

## Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables (comptes annuels / comptes consolidés) (LI2)

(en milliers de francs)

		a	b	d
		Total	Positions soumises à :	
			des prescriptions sur les risques de crédit	des prescrip- tions sur les risques de crédit de contrepartie
1	Valeurs comptables des actifs au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	38 993 620	38 949 395	17 226
2	Valeurs comptables des engagements au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	50 551		50 551
3	Montant net au niveau du cercle de consolidation réglementaire	38 943 068	38 949 395	-33 326
4	Positions hors bilan	1 169 814	589 671	
10	Positions pertinentes pour les calculs réglementaires	40 112 882	39 539 066	-33 326

## **Explications relatives aux différences entre les valeurs comptables et les valeurs réglementaires (LIA)**

En vertu de l'art. 7, al. 2 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR), le cercle de consolidation des dispositions relatives aux fonds propres et à la répartition des risques englobe toutes les sociétés du groupe présentes dans le secteur financier au sens des art. 4 et 22 de l'ordonnance sur les banques (OB). La BCBE ne détenait au 31 décembre 2021 aucune filiale sujette à consolidation. De même, les comptes des exercices précédents n'incluent aucune filiale sujette à consolidation.

# Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte (CC1)

(en milliers de francs)

	31.12.2021	Références	
<b>Fonds propres de base durs (CET1)</b>			
1	Capital social émis et libéré, pleinement éligible	186 400	A
2	Réserves issues des bénéficiaires y c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice reporté et de la période concernée	2 396 806	
3	Réserves issues du capital	54 734	
6	= fonds propres de base durs, avant ajustements réglementaires	2 637 940	
16	Positions nettes longues en propres instruments CET1	-18 087	B
18	Participations non qualifiées (max. 10 %) dans le secteur financier (montant excédant le seuil1) (titres CET1)	-26 999	
28	= somme des ajustements relatifs au CET1	-45 086	
29	= fonds propres de base durs nets (net CET1)	2 592 854	
45	= fonds propres de base (net tier 1 = net CET1 + net AT1)	2 592 854	
<b>Fonds propres complémentaires (T2)<sup>1</sup></b>			
50	Corrections de valeurs ; provisions et amortissements de prudence ; réserves forcées relatives aux immobilisations financières	142 740	
58	Fonds propres complémentaires (net T2)	142 740	
59	= fonds propres réglementaires totaux (net T1 & T2)	2 735 594	
60	Somme des positions pondérées par le risque	14 418 758	
<b>Ratios de fonds propres</b>			
61	Ratio CET1 (chiffre 29, en % des positions pondérées par le risque)	17,98	
62	Ratio T1 (chiffre 45, en % des positions pondérées par le risque)	17,98	
63	Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (chiffre 59, en % des positions pondérées par le risque)	18,97	
64	Exigences de CET1 selon les standards minimaux de Bâle (exigences minimales + volant de fonds propres + volant anticyclique + volant de fonds propres relatif aux établissements d'importance systémique) (en % des positions pondérées par le risque)	7,00	
65	- dont volant de fonds propres selon les standards minimaux de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	2,50	
68	CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction des exigences minimales et cas échéant des exigences TLAC couvertes par du CET1) (en % des positions pondérées par le risque)	10,97	
68a	Exigences globales de CET1 selon l'annexe 8 de l'OFB, majorées du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	7,80	
68b	- dont volant anticyclique selon les art. 44 et 44a OFB (en % des positions pondérées par le risque) <sup>2</sup>		
68c	CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	14,77	
68d	Exigences globales en T1 selon l'annexe 8 de l'OFB, majorées du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	9,60	
68e	T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	16,57	
68f	Exigences globales en fonds propres réglementaires selon l'annexe 8 de l'OFB, majorées du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	12,00	
68g	Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque) (Montants inférieurs aux seuils (avant pondération) <sup>3</sup> )	18,97	
<b>Plafonds relatifs à la prise en compte dans le T2</b>			
76	Correctifs de valeurs éligibles dans le T2 dans le cadre de l'approche AS-BRI	142 740	
77	Plafond relatif à la prise en compte des correctifs dans l'AS-BRI	166 395	

<sup>1</sup> Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance non comptabilisées dans les actifs, qui se sont élevées à 142,7 millions de francs, ont été comptabilisées pour la première fois comme des fonds propres complémentaires (T2) au 31 décembre 2021.

<sup>2</sup> En raison de la crise liée au coronavirus, le Conseil fédéral a désactivé en mars 2020 le volant anticyclique de fonds propres, sur proposition de la BNS.

<sup>3</sup> La BCBE déduit l'ensemble des positions du CET1.

## Ratio de levier : comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier (LR1)

(en milliers de francs)

<b>Objet</b>		
1	Total des actifs selon les états financiers publiés	38 993 620
2	Ajustements relatifs aux investissements dans des entités bancaires, financières, d'assurance et commerciales, qui sont consolidées au niveau des comptes, mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation réglementaire (Cm 6 et 7 Circ.-FINMA 15/3) ainsi que les ajustements relatifs aux valeurs patrimoniales qui sont déduites des fonds propres de base (Cm 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	-45 086
4	Ajustements relatifs à des dérivés (Cm 21 à 51 Circ.-FINMA 15/3)	29 649
6	Ajustements relatifs aux opérations hors bilan (conversion des expositions hors bilan en équivalents-crédits) (Cm 74 à 76 Circ.-FINMA 15/3)	1 123 836
7	Autres ajustements	
8	Engagement total soumis au ratio de levier (somme des lignes 1 à 7)	40 102 019

La somme des actifs rapportée à la ligne 1 et le total du bilan sont identiques.

# Ratio de levier : présentation détaillée (LR2)

(en milliers de francs)

Objet	a	b
	31.12.2021	31.12.2020
<b>Expositions bilantaires</b>		
1 Opérations bilantaires (excluant les dérivés et les SFT, mais incluant les sûretés) (Cm 14 et 15 Circ.-FINMA 15/3)	38 976 394	31 429 738
2 (Actifs portés en déduction des fonds propres de base pris en compte) (Cm 7, 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	-45 086	-31 574
3 Total des expositions bilantaires dans le cadre du ratio de levier (sans les dérivés et les SFT) (somme des lignes 1 et 2)	38 931 308	31 398 164
<b>Expositions en dérivés</b>		
4 Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y compris celles conclues avec des CCPs (après prise en compte des paiements de marges et des conventions de compensation selon les Cm 22 et 23 ainsi que 34 et 35 Circ.-FINMA 15/3)	17 226	11 320
5 Majorations de sécurité ( <i>add-on</i> ) relatives à tous les dérivés (Cm 22 et 25 Circ.-FINMA 15/3)	29 649	30 859
11 Total des expositions en dérivés (somme des lignes 4 à 10)	46 875	42 179
<b>Autres expositions hors bilan</b>		
17 Expositions hors bilan selon les valeurs nominales brutes, soit avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalents-crédits	7 752 187	7 687 823
18 (Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédits) (Cm 75 et 76 Circ.-FINMA 15/3)	-6 628 351	-6 664 320
19 Total des expositions hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	1 123 836	1 023 503
<b>Fonds propres pris en compte et exposition globale</b>		
20 Fonds propres de base (Tier 1, Cm 5 Circ.-FINMA 15/3)	2 592 854	2 548 367
21 Engagement total (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	40 102 019	32 463 846
<b>Ratio de levier</b>		
22 Ratio de levier (Cm 3 à 4 Circ.-FINMA 15/3)	6,47%	7,85%

## **Liquidités : gestion du risque de liquidité (LIQA)**

Pour obtenir des informations sur la gestion des risques de liquidité (en ce qui concerne les stratégies, la structure et l'organisation de la gestion des liquidités, la stratégie de refinancement, l'explication du recours à des tests de résistance), il y a lieu de se référer au Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risque de liquidité. Les données quantitatives en relation avec la détention de liquidités sont présentées dans le tableau « Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités (LIQ1) ».

# Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités (LIQ1)

(en milliers de francs)

	1 <sup>er</sup> trimestre 2021		2 <sup>e</sup> trimestre 2021		3 <sup>e</sup> trimestre 2021		4 <sup>e</sup> trimestre 2021		
	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	
<b>A. Actifs liquides de haute qualité (HQLA)</b>									
1	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	7 865 191		8 322 836		8 582 981		8 526 864	
<b>B. Sortie de trésorerie</b>									
2	Dépôts de détail	16 636 444	1 532 303	17 011 159	1 580 357	17 340 127	1 623 240	17 516 686	1 636 116
3	- dont dépôts stables	4 112 966	205 648	4 087 489	204 374	4 041 010	202 051	4 054 671	202 734
4	- dont dépôts moins stables	12 523 479	1 326 655	12 923 670	1 375 982	13 299 117	1 421 189	13 462 015	1 433 382
5	Financements non garantis de clients commerciaux ou de gros clients	3 321 643	2 018 226	2 817 505	1 556 190	2 939 297	1 615 240	3 359 716	2 011 681
6	- dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale								
7	- dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	3 321 166	2 017 749	2 816 314	1 554 999	2 938 177	1 614 120	3 359 243	2 011 207
8	- dont titres de créances non garantis	477	477	1 191	1 191	1 120	1 120	473	473
9	Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de sûretés								
10	Autres sorties de trésorerie	2 506 334	406 388	2 445 828	423 377	2 540 752	420 421	2 499 121	454 398
11	- dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions	27 814	27 814	20 715	20 715	26 813	26 813	21 296	21 296
12	- dont sorties de trésorerie associées à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, titres de créance garantis, autres instruments	25 086	25 086	36 928	36 928	17 120	17 120	69 694	69 694

	structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, sociétés ad hoc, véhicules d'investissement sur titres et autres facilités de financement analogues								
13	- dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité confirmées	2 453 434	353 488	2 388 185	365 734	2 496 819	376 488	2 408 131	363 408
14	Autres engage- ments de finance- ment contractuels	423 525	336 623	491 882	381 142	450 661	350 080	467 016	367 451
15	Autres engage- ments de finance- ment condition- nels	184 291	9 215	196 869	9 843	207 646	10 382	215 532	10 777
<b>16</b>	<b>Somme des sor- ties de trésorerie</b>		<b>4 302 755</b>		<b>3 950 909</b>		<b>4 019 363</b>		<b>4 481 131</b>
<b>C. Entrées de trésorerie</b>									
17	Opérations de fi- nancement garan- ties (p. ex. <i>reverse repos</i> )	21 877		29 816		103 264	394	101 674	
18	Entrées de tréso- rerie provenant des expositions pleinement per- formantes	392 570	126 632	435 655	154 305	403 638	131 824	422 611	135 082
19	Autres entrées de trésorerie	72 884	72 884	53 120	53 120	25 822	25 822	34 354	34 354
<b>20</b>	<b>Somme des en- trées de tréso- rie</b>	<b>487 331</b>	<b>199 516</b>	<b>518 591</b>	<b>207 425</b>	<b>532 725</b>	<b>158 041</b>	<b>558 639</b>	<b>169 436</b>
21	Somme des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		7 865 191		8 322 836		8 582 981		8 526 864
22	Somme nette des sorties de tréso- rie		4 103 239		3 743 484		3 861 716		4 311 696
23	Ratio de liquidité à court terme LCR (en %)		191,7		222,3%		222,3%		197,8%

### Commentaires sur le ratio de liquidités à court terme (*liquidity coverage ratio, LCR*)

Le ratio de liquidités (*liquidity coverage ratio, LCR*) a pour but de garantir que les banques détiennent suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (*high quality liquid assets, HQLA*) pour pouvoir couvrir en tout temps les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de résistance reposant sur des hypothèses de sorties et d'entrées de trésorerie à 30 jours. Le LCR minimum exigible de 100 % a été respecté. La moyenne mensuelle figurant dans le tableau LIQ1 est calculée à partir des trois montants rapportés dans l'état des liquidités mensuel du trimestre correspondant.

### **Facteurs d'influence significatifs et variations significatives intervenues durant la période sous revue**

Le ratio de liquidités à court terme a augmenté durant le deuxième trimestre et s'est maintenu à haut niveau. Le remboursement de l'impôt anticipé et l'afflux de fonds de la Clientèle privée ont accru la part des HQLA détenus sous forme d'avoirs auprès de la Banque nationale suisse (BNS). Le LCR a légèrement diminué vers la fin de l'année. La diminution des HQLA a été prise en compte sciemment. Le ratio reste sensiblement supérieur au niveau requis, qui est actuellement de 100 %.

Parmi les autres flux de trésorerie, aucune transaction significative n'a été effectuée, qui soit déterminante pour le calcul du LCR ou pour l'évaluation du profil de liquidités.

### **Composition des actifs liquides de haute qualité**

Les actifs liquides de haute qualité sont constitués à 86 % d'actifs de catégorie 1, dont 97 % sont des avoirs détenus auprès de la BNS. Les actifs de catégorie 2 sont constitués principalement d'emprunts émis par la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses.

### **Concentration des sources de refinancement**

Les prêts à la clientèle sont refinancés principalement par des fonds de la clientèle et par des prêts des centrales d'émission de lettres de gage. La BCBE n'est dépendante d'aucun gros client ; les dépôts d'épargne proviennent majoritairement de l'activité de détail.

Il n'y a pas de concentration notable des sources de refinancement. Une contrepartie a excédé, au cours de l'exercice sous revue, le seuil de 0,5 % de la somme de bilan par ses engagements de financement non garantis.

### **Expositions en dérivés**

Les entrées et sorties de trésorerie liées à des expositions en dérivés prennent en considération tous les flux nets attendus sur la base d'échéances contractuelles. L'approche rétrospective est utilisée pour quantifier un besoin éventuel accru de liquidités en raison des fluctuations de valeur des dérivés. Les sorties de trésorerie qui en résultent ne représentent qu'une part infime de l'ensemble des sorties nettes de trésorerie (moins de 0,6 %) ; leur influence sur le LCR au cours de la période sous revue a été minime.

### **Asymétries de devises dans le LCR**

Les opérations en devises sont accessoires ; elles n'entrent pas dans le cœur de métier de la banque. Pour aucune devise, les engagements n'excèdent 5 % de la totalité des engagements inscrits au bilan. Par conséquent, aucune devise ne présente de risque de liquidité significatif. Il n'y a donc pas d'asymétrie de devises dans le LCR.

### **Gestion des liquidités**

L'unité organisationnelle ALM / Treasury évalue et surveille la gestion des liquidités. Elle gère les liquidités de la banque en respectant les prescriptions légales et le seuil de tolérance au risque défini par le Conseil d'administration. La Direction générale définit les paramètres de mesure et le budget risque, et elle veille à assurer durablement des liquidités suffisantes.

# Liquidités : informations au sujet du ratio de financement (LIQ2)

(en milliers de francs)

		31.12.2021				
		a	b	c	d	e
		Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle			Valeurs pondérées	
		Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
<b>Indications sur le refinancement stable disponible (available stable funding, ASF)</b>						
1	Instruments de fonds propres				2 735 594	2 735 594
2	Fonds propres réglementaires				2 735 594	2 735 594
3	Autres instruments de fonds propres					
4	Dépôts à vue et/ou à terme de clients privés et de petites entreprises :	22 861 258	120 278	23 210	19 365	21 015 143
5	Dépôts stables	5 805 201	20 664	4 271	3 163	5 541 792
6	Dépôts moins stables	17 056 057	99 614	18 939	16 202	15 473 351
7	Moyens de financement provenant d'établissements non financiers (sans les petites entreprises) (wholesale) :	2 756 022	351 128	3 570	1 016 200	2 161 961
8	Dépôts opérationnels					
9	Dépôts non opérationnels	2 756 022	351 128	3 570	1 016 200	2 161 961
10	Engagements adossés à des actifs interdépendants					
11	Autres engagements :	268 294	2 175 402	104 040	6 191 685	6 193 154
12	Engagements résultant d'opérations en dérivé				50 551	
13	Autres engagements et instruments de fonds propres	268 294	2 175 402	104 040	6 141 134	6 193 154
14	Total du refinancement stable disponible					32 105 852
<b>Indications relatives au refinancement stable requis (required stable funding, RSF)</b>						
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) NSFR					401 716
16	Dépôts opérationnels auprès d'autres institutions financières	106 927	-0			53 464
17	Crédits et titres performants :	307 150	2 607 793	1 951 938	21 777 030	19 836 658
18	Crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA des catégories 1 et 2a					
19	Crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA hors catégorie 1 ou 2a ou non garantis	1 551	46 807			7 254
20	Crédits performants à des entreprises hors secteur financier, à des clients retail ou PME, à des États, des banques centrales et des autres corporations de droit public, dont :	305 599	1 406 580	637 771	3 858 371	4 454 590
21	Comportant une pondération-risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI					
22	Créances hypothécaires performantes, dont :		1 128 406	1 308 967	17 794 327	15 253 532

23	Comportant une pondération-risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI	1 128 406	1 308 967	17 794 327	15 253 532
24	Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les titres de participation négociés en bourse	26 000	5 200	124 332	121 282
25	Actifs adossés à des engagements dépendants				
26	Autres actifs :	8 224		310 743	300 509
27	Matières premières physiques, y c. or	8 224			6 990
28	Actifs remis en qualité de marge initiale pour des dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales				
29	Actifs NSFR sous forme de dérivés			17 225	
30	Passifs NSFR sous forme de dérivés, avant déduction de la marge de variation remise			10 110	10 110
31	Tous les autres actifs résiduels			283 408	283 408
32	Éléments hors bilan	561 743			28 087
33	Total du refinancement stable requis				20 620 433
34	Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)				155,7%

### Explications concernant le ratio de financement (*net stable funding ratio*, NSFR)

Le ratio de financement (*net stable funding ratio*, NSFR) doit garantir que la stabilité du financement d'une banque à l'horizon d'un an est assurée en permanence. Le NSFR correspond au rapport entre le financement stable disponible (au numérateur : *available stable funding*, ASF) et le financement stable exigé (au dénominateur : *required stable funding*, RSF), avec des pondérations différentes selon la durabilité et la durée des opérations. La BCBE affiche un ratio de 155,7 % au 31 décembre 2021. Elle respecte donc le NSFR de 100 % exigé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le NSFR est publié pour la première fois au 31 décembre 2021. Les données figurant dans le tableau LIQ2 se rapportent à la dernière fin de trimestre.

### Facteurs d'influence significatifs et variations significatives intervenues durant la période sous revue

Le financement stable disponible (ASF) se compose principalement de dépôts de la clientèle (72 % environ) et de capitaux à long terme issus du marché des capitaux (21 % environ). Le financement stable exigé (RSF) est constitué pour l'essentiel de créances hypothécaires.

Le ratio de financement est resté stable pendant la période sous revue. Il dépasse nettement le niveau exigé qui est de 100 %.

## Risque de crédit : informations générales (CRA)

### **Manière dont le modèle d'affaires impacte les composantes du profil de risque de crédit**

La stratégie de risque faible développée dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Principes fondamentaux de la politique de risque](#) constitue la base du profil de risque de crédit de la BCBE. Les règles applicables aux opérations de crédit figurent dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de crédit](#).

La BCBE est une banque universelle, qui concentre ses activités sur les cantons de Berne et de Soleure. Partant, les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises sont principalement exposés au risque de crédit. À noter que les crédits garantis par hypothèque représentent la grande partie du portefeuille de crédit.

### **Critères et approches utilisés pour déterminer les normes internes de gestion du risque de crédit et les limites afférentes au risque de crédit**

La tolérance au risque et le budget de risque sont exposés dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Tolérances au risque](#). En matière de risque de crédit, la BCBE gère et surveille un portefeuille d'indicateurs sur la base de la tolérance au risque et des budgets de risque. Cette dernière est fixée annuellement par le Conseil d'administration. En se fondant sur la tolérance au risque, la Direction générale définit et délègue le budget de risque.

### **Structure et organisation de la fonction de gestion et de contrôle du risque de crédit**

Les compétences et responsabilités organisationnelles sont décrites dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences](#). Les techniques et systèmes visant à contrôler le risque de crédit figurent quant à eux [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de crédit](#).

### **Interactions entre la gestion du risque de crédit, le contrôle du risque de crédit ainsi que les fonctions en charge de la compliance et de l'audit interne**

La gestion des risques à l'échelle de la banque repose sur un système de trois lignes de défense qui effectuent, indépendamment les unes des autres, des contrôles et des analyses.

### **Portée et contenu du reporting relatif aux expositions en risque de crédit ainsi qu'à la gestion du risque de crédit fourni à la Direction générale et à l'organe préposé à la haute direction et au contrôle**

La portée et le contenu du reporting relatif aux risques de crédit figurent dans [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences](#).

## Risque de crédit : qualité de crédit des actifs (CR1)

(en milliers de francs)

	a	b	c	d
	Valeurs comptables brutes des			
	Positions en défaut <sup>1</sup>	Positions pas en défaut	Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nettes
1 Créances (sans les titres de dette)	318 014	26 442 715	-316 663	26 444 067
2 Titres de dette	18 766	1 820 581	-31 460	1 807 887
3 Expositions hors bilan	32 349	946 513		978 862
<b>4 Total</b>	<b>369 130</b>	<b>29 209 809</b>	<b>-348 123</b>	<b>29 230 816</b>

<sup>1</sup> Correspond à la définition selon AS-BRI, laquelle comprend les positions en souffrance et compromises. Indices habituels de positions en défaut : insolvabilité, non-paiement, report.

L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Intérêts en souffrance](#) et dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur](#).

## Risque de crédit : changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut (CR2)

(en milliers de francs)

	<b>a</b>
1 Créances et titres de dette en défaut <sup>1</sup> , à la fin de la période précédente	381 153
2 Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente	107 608
3 Positions retirées du statut « en défaut »	-110 942
4 Montants amortis	-3 033
5 Autres changements	-5 656
6 Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période de référence	369 130

<sup>1</sup> Correspond à la définition selon AS-BRI, laquelle comprend les positions en souffrance et compromises. Indices habituels de positions en défaut : insolvabilité, non-paiement, report.

L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Intérêts en souffrance et dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur.

# Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (CRB)

## Positions en souffrance et compromises

Aucune différenciation n'est faite entre les notions de « en souffrance » et de « compromis » utilisées à des fins comptables et les notions réglementaires de « en souffrance » et de « compromis ». L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Intérêts en souffrance](#) et dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur](#).

(en milliers de francs)

Créances en souffrance au 31 décembre 2021	Durée résiduelle			Total	Corrections de valeur	Amortissements	Net
	≤1 an	>1 ≤5 ans	>5 ans				
<b>Secteurs d'activité</b>							
Agriculture, sylviculture et pêche	71			71	-1		70
Industries extractives	0			0	-0		0
Industrie manufacturière	5 022			5 022	-4 246		776
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné							
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0			0	-0		0
Construction	12			12	-0		12
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	497			497	-410		87
Transports et entreposage	7			7	-0		7
Hébergement et restauration	240			240	-7		233
Information et communication	0			0	-0		0
Activités financières et d'assurance	740			740	-211		529
Activités immobilières	1 371	1 416	5 000	7 787	-910		6 877
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	292			292	-42		250
Activités de services administratifs et de soutien	1			1	-0		1
Administration publique	1			1			1
Enseignement	0			0	-0		0
Santé humaine et action sociale	114			114	-113		1
Arts, spectacles et activités récréatives	1			1	-0		1
Autres activités de services	24			24	-0		23
Activités des ménages	10 398	2 816	543	13 757	-1 823		11 935
<b>Total</b>	<b>18 793</b>	<b>4 232</b>	<b>5 543</b>	<b>28 568</b>	<b>-7 763</b>		<b>20 805</b>

Créances compromises au 31 décembre 2021	Durée résiduelle			Total	Corrections de valeur	Amortissements	Net
	≤1 an	>1 ≤5 ans	>5 ans				
<b>Secteurs d'activité</b>							
Agriculture, sylviculture et pêche	1 140	434	20	1 594	-655	-57	882
Industrie manufacturière	71 415	31 569	28 384	131 368	-54 839	-2 355	74 173
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	87	280	70	437	-382		55
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 201			1 201	-500		701
Construction	17 764	2 307	50	20 121	-1 697	-62	18 362
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	6 054	769	750	7 573	-2 890	-8	4 675
Transports et entreposage	1 458		200	1 658	-843		815
Hébergement et restauration	34 704	27 900	3 695	66 299	-19 054	-97	47 149
Information et communication	697			697	-106		590
Activités financières et d'assurance	15 407			15 407	-7 858		7 549
Activités immobilières	2 201	4 849	9 758	16 808	-4 224	-71	12 513
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2 161		615	2 776	-1 762		1 013
Activités de services administratifs et de soutien	97			97	-97		
Enseignement	690			690			690
Santé humaine et action sociale	2 228	6 840	1 450	10 518	-3 997		6 521
Arts, spectacles et activités récréatives	5 133	2 347	710	8 190	-6 473	-1	1 716
Autres activités de services	25	2 887		2 912	-1 342	-25	1 545
Activités des ménages	34 854	15 806	3 792	54 451	-15 451	-358	38 642
<b>Total</b>	<b>197 314</b>	<b>95 989</b>	<b>49 493</b>	<b>342 795</b>	<b>-122 170</b>	<b>-3 033</b>	<b>217 591</b>

### Positions de restructuration (recovery) au 31 décembre 2021

Les positions de restructuration sont des engagements d'entreprises ou de particuliers dans le cadre desquels des mesures d'assainissement, de restructuration ou de liquidation doivent être mises en œuvre. Les positions de restructuration sont principalement identifiées sur la base de la notation interne et des caractéristiques suivantes :

- affaires ne se développant pas conformément à la politique de crédit, engendrant des pertes opérationnelles ou dont les perspectives sont négatives ;
- arriérés ou dépassements également auprès de créanciers tiers ;
- implication dans un moratoire ou une procédure de poursuite, surendettement ;
- débiteur affichant un manque ou une absence de coopération.

Positions compromises			Positions non compromises
Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur brute
81 190	-40 432	40 757	32 855

**Risque de crédit géographique**

Les prêts à la clientèle à l'étranger, pondérés en fonction du risque, représentent moins de 15 % du total des prêts à la clientèle. C'est pourquoi aucune répartition géographique ne sera présentée.

## **Risque de crédit : indications relatives aux techniques d'atténuation du risque (CRC)**

### **Caractéristiques centrales des normes internes et processus en matière de netting appliqué au bilan ainsi qu'au hors bilan, avec indication de l'ampleur de l'utilisation de ces mesures**

Au sens d'une politique de risque conservatrice et dans un esprit de transparence, la BCBE renonce à appliquer un netting tant au bilan qu'au hors bilan.

### **Caractéristiques centrales des normes internes et processus pour évaluer et gérer les garanties**

Les garants sont régulièrement soumis à des contrôles de qualité. Pour cela, la BCBE se sert de ses propres évaluations et recourt à des notations externes. Sur le plan organisationnel, la surveillance et l'autorisation de garanties sont séparées.

### **Informations sur les concentrations en termes de risque de marché ou de risque de crédit en ce qui concerne les instruments d'atténuation du risque (p. ex. en fonction des garants, des sûretés et des donneurs de protection par dérivés de crédit)**

Étant donné que les garanties remises en couverture de dérivés sont presque exclusivement des garanties négociables et des espèces, et que les sûretés couvrant les affaires avec la clientèle sont essentiellement libellées en francs suisses, les concentrations en termes de risque de marché ou de risque de crédit sont considérées comme minimales. Dans les affaires interbancaires, la prise de garanties intervient quotidiennement. La BCBE ne prend actuellement aucun engagement en matière de dérivés de crédit. Les garanties sont affectées à d'autres positions présentant un risque de crédit émises par la même entité ; elles sont surveillées afin de prévenir tout risque de concentration.

## Risque de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque (CR3)

(en milliers de francs)

	a	b1	b	d
	Positions sans couverture / valeurs comptables <sup>1</sup>	Positions couvertes / valeurs comptables	Dont positions couvertes par des sûretés	Dont positions couvertes par des garanties financières
1 Prêts (sans les titres de dette)	25 951 642	492 425	113 034	213 349
2 Titres de dette	1 807 887			
<b>3 Total</b>	<b>27 759 529</b>	<b>492 425</b>	<b>113 034</b>	<b>213 349</b>
4 - dont en défaut	200 247	8 002	31	7 861

<sup>1</sup> Selon Bâle III, les gages immobiliers ne constituent pas une technique de réduction des risques. Partant, ils figurent dans la colonne a.

L'aperçu des créances garanties figure dans le Rapport de gestion > Informations concernant les positions du bilan > Couverture des créances, opérations hors bilan et créances compromises.

## **Risque de crédit : indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard (CRD)**

Si disponibles, les notations externes émises par Standard & Poor's sont utilisées pour les positions « Gouvernements centraux et banques centrales », « Banques et négociants en valeurs mobilières », « Collectivités de droit public » et « Entreprises ». S'agissant des valeurs mobilières, les notations de Standard & Poor's spécifiques aux émissions sont utilisées.

## Risque de crédit : expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard (CR4)

(en milliers de francs)

Catégories de positions	a		b		c		d	e	f
	Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et avant mesures d'atténuation du risque (CRM)		Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et après mesures d'atténuation du risque (CRM)						
	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	RWA	Densité RWA			
1 Gouvernements centraux et banques centrales	10 142 152	130 800	10 311 704		4	0,000			
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	255 257	97 000	259 056	71 211	72 792	0,220			
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	439 838	4 518 132	474 489	71 817	220 315	0,403			
4 Entreprises	3 734 535	1 539 143	3 702 344	290 944	2 393 435	0,599			
5 Retail	23 751 780	1 467 112	23 537 081	148 764	10 108 917	0,427			
6 Titres de participation	125 275		125 275		137 720	1,099			
7 Autres positions	207 501		246 389	6 934	27 099	0,107			
<b>8 Total</b>	<b>38 656 338</b>	<b>7 752 187</b>	<b>38 656 338</b>	<b>589 671</b>	<b>12 960 283</b>				

## Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard (CR5)

(en milliers de francs)

Catégories de positions / pondération du risque	a	c	d	e	f	g	h	j
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total des positions soumises au risque de crédit (après CCF et CRM)
1 Gouvernements centraux et banques centrales	10 311 683	21				0	0	10 311 704
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	46 808	230 458		52 803			199	330 267
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	8 934	212 808	26 990	258 258	554	38 762	1	546 307
4 Entreprises	22 118	1 605 786	392 232	77 844	8 825	1 880 538	5 946	3 993 288
5 Retail			20 155 236		1 913 623	1 612 226	4 761	23 685 846
6 Titres de participation						100 385	24 890	125 275
7 Autres positions	226 223					27 099		253 323
<b>8 Total</b>	<b>10 615 766</b>	<b>2 049 073</b>	<b>20 574 458</b>	<b>388 905</b>	<b>1 923 001</b>	<b>3 659 009</b>	<b>35 797</b>	<b>39 246 009</b>
9 - dont créances couvertes par gage immobilier	496		20 574 458	2 328	381 269	2 387 511	1 006	23 347 067
10 - dont créances en souffrance						9 686	10 907	20 593

## Risque de crédit de contrepartie : indications générales (CCRA)

Les processus fondamentaux permettant d'identifier, d'évaluer et de réduire le risque de crédit de contrepartie dans les prêts accordés à la clientèle, les affaires interbancaires et les immobilisations financières sont évoqués dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de crédit](#).

Dans le livre de négoce, le risque de crédit de contrepartie est réduit par l'application de limites *de minimis* et de limites de position. Dans les livres de la banque, les positions conclues avec des contreparties centrales (CCP) sont utilisées exclusivement à des fins de couverture. Par ailleurs, la structure des notations des placements à revenu fixe est soumise à des exigences élevées.

Dans le cadre du négoce de gré à gré (*over-the-counter* [OTC]) des produits dérivés, les valeurs de remplacement et les volumes des contrats par contrepartie sont limités. La prise de garanties pour couvrir les valeurs de remplacement intervient quotidiennement. Dans le cadre du négoce indirect des options et contrats à terme traités en Bourse, des limites de courtage restreignent le risque de crédit de contrepartie. Dans le cadre des engagements sur la clientèle, des directives limitent le volume maximal ainsi que la marge maximale par rapport à la fortune du client.

Étant donné la fourchette étroite et l'approche prudente du système de limitation, les risques de crédit de contrepartie sont considérés comme minimes. Étant donné que les garanties remises en couverture de dérivés sont presque exclusivement des espèces, l'exposition à des risques de type *wrong-way* est considérée comme minime. Le taux de refinancement sur le marché des capitaux est relativement faible. Les prêts sont garantis par des dépôts de la clientèle et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage.

## Risque de crédit de contrepartie : positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard (CCR3)

(en milliers de francs)

	c	d	e	f	i
Catégories de positions / pondération du risque	20 %	50 %	75 %	100 %	Total des positions soumises au risque de crédit
1 Gouvernements centraux et banques centrales					
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	23 523	40 455			63 978
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement					
4 Entreprises				10 333	10 333
5 Retail			11 946	20 938	32 885
6 Participations					
7 Autres positions					
<b>9 Total</b>	<b>23 523</b>	<b>40 455</b>	<b>11 946</b>	<b>31 271</b>	<b>107 195</b>

## Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie (CCR5)

(en milliers de francs)

	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés				Sûretés utilisées dans le SFT	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés fournies
	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées		
Liquidités en CHF		550		13 480		
Liquidités en monnaies étrangères		1 414		37 518		
Créances sur la Confédération						45 410
Créances sur les autres États			5 181		50	
Créances sur des agences gouvernementales					729	15 604
Obligations d'entreprises			20 086		48 984	1 501 167
Titres de participation						
Autres sûretés						
<b>Total</b>		<b>1 964</b>	<b>25 267</b>	<b>50 998</b>	<b>49 763</b>	<b>1 562 181</b>

## Risque de crédit de contrepartie : positions envers les contreparties centrales (CCR8)

(en milliers de francs)

	a	b
	EAD (post-CRM)	RWA
1 Positions envers des QCCPs (total)		407
2 Positions suite à des transactions avec des QCCPs (sans les marges initiales et les contributions à des fonds de défaillance)		
4 - dont dérivés négociés en Bourse		
7 Marges initiales ségréguées	20 086	
9 Contributions à des fonds de défaillance préfinancées	6 781	136
10 Contributions à des fonds de défaillance non préfinancées	13 562	271

## **Risque de marché : indications générales (MRA)**

La gestion des risques de marché est exposée dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de marché](#) et dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Principes fondamentaux de la politique de risque](#).

Une stratégie de placement prudente, qui prévoit des restrictions sur les catégories de placement « actions » et « placements alternatifs », limite les risques de marché dans le portefeuille de la banque. Les emprunts sont soumis à des exigences minimales élevées en matière d'émetteur et de notation.

# Risques de marché : exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard (MR1)

(en milliers de francs)

		a
		RWA
<b>Produitsoutright</b>		
3	Risque de change	20 875
4	Risque sur matières premières	8 632
<b>Options</b>		
5	Procédure simple	8 632
<b>9</b>	<b>Total</b>	<b>29 507</b>

# Risques de taux d'intérêt : objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque (IRRBBA)

## Publication d'informations qualitatives

### a IRRBB visant à mesurer et à gérer le risque

Il est possible de définir deux types de risque de taux d'intérêt pris en considération dans le cadre de l'*Asset and Liability Management* (ALM) :

- Le risque de révision de taux, qui résulte du décalage temporel (pour les taux fixes) ou de la révision (pour les taux variables) des taux des actifs, des passifs et des positions hors bilan.
- Le risque de base, qui résulte d'une corrélation imparfaite dans l'ajustement des taux reçus et des taux versés sur des instruments différents, dotés sinon de caractéristiques de révision de taux analogues. Lorsque les taux changent, ces différences peuvent entraîner des variations imprévues des marges d'intérêt entre les flux de trésorerie et les bénéfices des créances, des dettes et des instruments du hors bilan à échéances ou à fréquences de révisions de taux identiques.

### b Stratégies visant à gérer et à atténuer l'IRRBB

Dans le cadre de la planification à moyen terme approuvée par le Conseil d'administration, la BCBE poursuit l'objectif à long terme d'assurer un revenu net approprié, généré par les intérêts, à travers tous les cycles d'intérêt et de marché. Les transformations d'échéances en rapport avec les affaires bancaires, les besoins de la clientèle et l'évolution du marché s'accompagnent de risques de taux d'intérêt. Le refinancement des prêts à la clientèle par des fonds de la clientèle au sens étroit du terme et par des prêts des centrales d'émission de lettres de gage, de même que la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés, permettent de limiter ces risques. Les réserves pour risques bancaires généraux constituent en outre un mécanisme supplémentaire permettant d'étouffer les risques de taux d'intérêt. Le Conseil d'administration autorise les limites pour les instruments financiers (dérivés) à utiliser dans le cadre de l'ALM en vue de restreindre les risques de taux. Il définit la tolérance au risque, dont il est informé une fois par trimestre sur la gestion de cette dernière. La Direction générale établit le budget de risque. Le comité de gestion actif-passif (ALCO : *Asset and Liability Management Committee*) détermine des mesures concernant la gestion du risque de taux (stratégies de couverture). L'unité ALM / Treasury est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de taux ainsi que de leur reporting. En outre, elle met en œuvre les mesures définies par l'ALCO et donne l'ordre d'effectuer des opérations sur dérivés. À la demande de l'unité ALM / Treasury, l'unité Négocie conclut des transactions sur dérivés de taux. La réalisation des tests de résistance est du ressort de l'unité ALM / Treasury. La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan. Le changement de comportement en fonction de la variation des taux est reproduit dans un portefeuille de réplification évolutif. Un portefeuille de réplification est un portefeuille de tranches à taux fixe établi sur la base d'une clé de réplification estimée en fonction des produits variables. Plusieurs stratégies de réplification sont évaluées par simulation dynamique ; elles prennent en compte différents scénarios de taux, de volumes et de conditions, qui doivent permettre de déduire des clés de réplification susceptibles de stabiliser la marge d'intérêt des produits variables (critère d'optimisation conforme aux usages en vigueur dans le secteur : minimisation de la volatilité des marges), en accord avec la stratégie d'affaires.

L'unité ALM / Treasury propose des clés de réplcation après avoir examiné les calculs. Elle vérifie chaque année les hypothèses retenues et les scénarios de calcul, et elle décide d'un éventuel réexamen des clés de réplcation. Les calculs sont refaits tous les trois ans au moins. L'ALCO valide les clés de réplcation sur la base des propositions et de l'évaluation indépendante de l'unité Gestion des risques. En cas d'adaptation non prévue des clés de réplcation (p. ex. en présence d'un changement structurel), le Conseil d'administration est informé.

#### **c Périodicité et description des agrégats spécifiques visant à évaluer la sensibilité aux taux**

Les indices du risque de taux sont redéfinis chaque mois, principalement sur la base de calculs et de simulations du  $\Delta$ EVE et du NII.

#### **d Scénarios de choc de taux et de résistance**

La BCBE modélise les scénarios suivants :

- Scénarios de choc de taux (calculs  $\Delta$ EVE) : variation parallèle de  $\pm 150$  pdb, *steepener* / *flattener*, taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse
- Scénarios de choc (calculs NII) : scénario de base, baisse / hausse des taux, ainsi que d'autres scénarios

Ces scénarios sont décrits dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de taux.

#### **e Hypothèses de modélisation divergentes**

S'agissant du  $\Delta$ EVE, les hypothèses de modélisation utilisées dans le système interne de mesure du risque de taux de la banque ne divergent pas des données figurant au tableau IRRBB1. Concernant le calcul du NII, le scénario de base de la banque ne repose pas sur la simulation d'un bilan constant, mais sur la modélisation d'une évolution des volumes possible (p. ex. déplacement de positions à taux variable vers des positions à taux fixe).

#### **f Moyens de couverture**

Le risque de taux résultant d'une transformation d'échéances est limité au moyen de positions à taux fixe et d'instruments financiers dérivés. L'efficacité de la couverture de taux est appréciée de manière prospective pour chaque segment d'échéances, tant au plan des transactions individuelles qu'à celui des portefeuilles. Les valeurs nominales et la modification de la valeur actuelle des dérivés de taux sont alors comparées aux positions du bilan à taux fixe. À cet égard, la BCBE se fonde en particulier sur la sensibilité du moyen de couverture respectif qu'elle met en regard de la sensibilité de l'opération à taux fixe correspondante.

#### **g Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation**

Modification de la valeur actuelle des fonds propres ( $\Delta$ EVE)

1. Les flux de fonds sont présentés en tenant compte des marges de taux.
2. Les flux de fonds permettant de déterminer le  $\Delta$ EVE sont calculés sur la base de contrats individuels.
3. Les flux de fonds, y compris les marges de taux, sont actualisés sur la base des courbes du Libor et des swaps de taux.

#### **4. Modification des revenus attendus ( $\Delta$ NII)**

Dans le cadre de la planification annuelle à moyen terme, le bilan de la période planifiée

est simulé pour différents scénarios. Pour ce faire, on recourt à différentes combinaisons de scénarios de taux, de stratégies commerciales et de comportements de la clientèle. Des hypothèses sur l'évolution de la courbe des taux, les facteurs d'influence et les modèles de volumes et d'échéances sont ainsi formulés. Outre un scénario de base, des scénarios alternatifs ainsi que des simulations de résistance sont modélisés. La totalité des scénarios sont recalculés chaque mois pour l'ensemble de la période de planification dans le cadre d'une simulation évolutive. Cette modélisation est décrite dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de taux.

**5. Positions à taux variable**

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan. Les contraintes de taux des positions variables sont reproduites dans un portefeuille de réplication évolutif. Un portefeuille de réplication est un portefeuille de tranches à taux fixe établi sur la base d'une clé de réplication estimée en fonction des produits variables. Plusieurs stratégies de réplication sont évaluées par simulation dynamique ; elles prennent en compte différents scénarios de taux, de volumes et de conditions, qui doivent permettre de déduire des clés de réplication susceptibles de stabiliser la marge d'intérêt des produits variables (critère d'optimisation conforme aux usages en vigueur dans le secteur : minimisation de la volatilité des marges), en accord avec la stratégie d'affaires.

**6. Positions comportant des options de remboursement**

Les produits de la BCBE ne comprennent aucune position avec options de remboursement liées à des comportements.

**7. Placements à terme**

Au cas où des dépôts à terme seraient retirés de manière anticipée, la valeur du marché s'applique.

**8. Options de taux automatiques**

Les produits de la BCBE ne comprennent aucune position avec options de taux d'intérêt automatique, non liées à des comportements.

**9. Positions en dérivés**

Les dérivés de taux servent à gérer le risque de taux. Aucun nouveau dérivé de taux ne sera conclu dans le cadre du calcul du NII au cours de l'horizon de simulation.

**10. Autres hypothèses**

Dans le cadre de toutes les simulations du NII, il sera veillé à ce que les exigences en matière de LCR soient respectées sur l'ensemble de l'horizon de simulation ; selon le scénario, des HQLA devront alors être constitués.

# Risques de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et redéfinition des taux (IRRBB A1)

	Volumes en millions de francs			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non prédéterminées) de la date de redéfinition des taux	
	Total	Dont CHF	Dont autres devises significatives représentant plus de 10 % des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
<b>Date de redéfinition du taux définie</b>							
Créances sur les banques	13			0,02			
Créances sur la clientèle	1 404	1 179		1,35	1,30		
Hypothèques du marché monétaire	501	501		1,99	1,99		
Hypothèques à taux fixes	24 031	24 031		3,98	3,98		
Immobilisations financières	1 798	1 734		5,61	5,71		
Autres créances	47			0,06			
Créances découlant de dérivés de taux <sup>1</sup>	900	900		0,14	0,14		
Engagements envers les banques	2 085	2 085		0,07	0,07		
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	513	458		4,62	5,14		
Obligations de caisse	52	52		1,27	1,27		
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7 172	7 172		6,63	6,63		
Autres engagements							
Engagements résultant de dérivés de taux <sup>1</sup>	900	900		0,96	0,96		
<b>Date de redéfinition du taux non définie</b>							
Créances sur les banques	140	20		0,00	0,00		
Créances sur la clientèle	184	155		2,13	2,09		
Créances hypothécaires à taux variables	415	415		2,04	2,04		
Autres créances à vue							
Engagements à vue sous forme de comptes privés et de comptes courants	13 388	12 891		1,64	1,64		
Autres engagements à vue	235	212		0,19	0,21		
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables, mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	12 315	12 315		2,15	2,15		
<b>Total</b>	<b>66 091</b>	<b>65 020</b>		<b>3,16</b>	<b>3,19</b>		

<sup>1</sup> Total dérivés de taux en portefeuille CHF 900 millions de francs ; pour des raisons techniques, double affichage du volume des dérivés aussi bien sous créances que sous engagements.

Les valeurs correspondent aux données signalées à la BNS dans le rapport sur le risque de taux.

# Risques de taux : informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et les revenus d'intérêt (IRRBB1)

(en francs)

Période	$\Delta$ EVE (fluctuation de la valeur économique)		$\Delta$ NII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Hausse parallèle	-210 061 919	-126 840 776	-42 096 934	-31 085 305
Baisse parallèle	213 555 161	134 215 385	191 328 303	159 220 602
Choc ditsteepener <sup>1</sup>	-1 300 233	-108 932 272		
Choc ditflattener <sup>2</sup>	-41 506 596	74 211 436		
Hausse des taux à court terme	-100 193 644	20 451 882		
Baisse des taux à court terme	110 277 017	-18 224 116		
Maximum (valeur négative la plus élevée)	-210 061 919	-126 840 776	-42 096 934	-31 085 305

Période	31.12.2021	31.12.2020
Fonds propres de base (Tier 1)	2 592 854 000	2 548 367 000

<sup>1</sup> Baisse des taux d'intérêt à court terme, associée à une hausse des taux d'intérêt à long terme.

<sup>2</sup> Hausse des taux d'intérêt à court terme, associée à une baisse des taux d'intérêt à long terme.

## $\Delta$ EVE

Les déplacements parallèles de la courbe de taux entraînent les modifications les plus importantes de la valeur économique des fonds propres. En comparaison, les variations des taux courts se traduisent par des modifications moins importantes. Au vu de la structure du bilan, la variation négative la plus élevée est due à un déplacement parallèle vers le haut, puisque à l'actif apparaissent principalement les hypothèques à taux fixe et qu'au passif figurent les dépôts variables de la clientèle.

## $\Delta$ NII

Dans le cas d'un déplacement vers le haut, les charges plus élevées facturées pour les dépôts variables de la clientèle dépassent les revenus plus importants issus des prêts. Ces derniers sont principalement à taux fixe, raison pour laquelle ils ne peuvent être rémunérés. Un déplacement parallèle vers le bas permet de dégager un résultat nettement meilleur. Si la BNS devait abaisser derechef le taux de 1,5 %, à -2,25 %, des conditions négatives pourraient être appliquées sur les dépôts de la clientèle.

## Risques opérationnels : indications générales (ORA)

### **Stratégie, procédures et organisation relatives à la gestion des risques opérationnels**

La stratégie, les procédures et l'organisation relatives à la gestion des risques opérationnels sont décrites dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques opérationnels](#) et dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences](#). La BCBE applique, pour le calcul des fonds propres, l'approche de l'indicateur de base.

## **Gouvernance d'entreprise (Annexe 4)**

Les informations relatives à la gouvernance d'entreprise sont contenues dans le [Rapport de gestion > Gouvernance d'entreprise](#).

